

PROJET

Mobilités
Alternatives
Ecologiques &
Solidaires



RÉSUMÉ EXÉCUTIF DE L'EXPÉRIMENTATION EN PAYS DE VILAINE

2023-2024

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte et enjeux

Le projet MAES (Mobilités Alternatives, Écologiques et Solidaires) a été mené de février 2023 à décembre 2024 sur le territoire de Redon Agglomération, un espace rural marqué par une forte dépendance à la voiture individuelle et des difficultés d'accès aux services de transport public.

Face aux enjeux de précarité, d'isolement et de transition écologique, cette expérimentation a visé à proposer des alternatives innovantes et adaptées aux besoins des habitants. L'objectif était de démontrer que des solutions accessibles et durables peuvent être mises en place en milieu rural pour garantir une mobilité plus inclusive et respectueuse de l'environnement.

Objectifs du projet

- Faciliter l'accès à la mobilité pour tous, en particulier pour les personnes en situation de précarité et éloignées de l'emploi.
- Développer des solutions alternatives à la voiture individuelle qui soient économiquement accessibles et adaptées aux réalités des territoires peu denses.
- Promouvoir des formes de mobilité partagée et intermodale (vélo, autopartage, transports publics)
- Réduire l'empreinte carbone des mobilités en encourageant les modes actifs, les usages collaboratifs et la complémentarité des modes de transport.
- Impliquer les bénéficiaires et acteurs locaux pour favoriser l'appropriation des solutions et assurer leur pérennité.

Expérimentations menées

Le projet a été mis en œuvre sur trois communes (Allaire, Guémené-Penfao et Redon) à travers plusieurs actions :

- **Autopartage** : mise à disposition de véhicules en partage, avec une tarification solidaire.
- **Intermodalité vélo-train** : accompagnement de jeunes et d'adultes précaires à l'utilisation combinée du vélo et des transports en commun.
- **Usage du vélo en insertion professionnelle** : intégration du vélo dans les déplacements domicile-travail et professionnels.
- **Mise en réseau des initiatives locales** : coordination avec les acteurs sociaux et économiques du territoire.

L'autopartage : une alternative à la possession d'un véhicule personnel encore méconnue

L'expérimentation MAES a permis de tester un service d'autopartage en milieu rural, avec une tarification solidaire et un accompagnement spécifique pour les publics en précarité. Bien que cette alternative présente des avantages, elle n'a pas rencontré le succès escompté auprès des bénéficiaires ciblés.

Constats clés :

- L'autopartage reste méconnu et souvent confondu avec le covoiturage, ce qui limite son adoption.
- Le modèle en boucle (récupération et restitution du véhicule au même endroit) s'est avéré peu adapté aux besoins des publics ciblés, notamment pour les trajets pendulaires domicile-travail qui représentent une grande partie du besoin sur des période plus ou moins longue.
- Les contraintes financières (caution, coût à l'usage) restent un frein important pour les publics en précarité, malgré une tarification solidaire.
- La localisation des véhicules, souvent concentrée en centre-bourg, complique l'accès pour les habitants éloignés.

Le vélo : un levier pertinent de mobilité

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour promouvoir l'usage du vélo auprès de publics en précarité, notamment via des services de location solidaire couplée à un accompagnement et une formation à la cyclomobilité.

Constats clés :

- L'accompagnement et la formation sur le long terme ont joué un rôle majeur dans le changement des habitudes de mobilité.
- La majeure partie des bénéficiaires ont intégré le vélo dans leurs trajets quotidiens.
- Les bénéficiaires ont constaté une réduction des coûts de transport.
- Amélioration du bien-être et de l'autonomie des bénéficiaires (impact positif sur la santé physique et mentale).
- L'approche par constitution de groupes de bénéficiaires a généré des effets positifs en développant des mécanismes de solidarité, d'entraide et de partage entre pairs.

Mobilité et insertion professionnelles : des expérimentations encourageantes mais des freins persistants

L'expérimentation MAES a testé un dispositif visant à améliorer la mobilité des salariés en insertion (sur une base valable également en dehors de l'insertion, pour des salariés du public ou du privé) notamment à travers l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels.

Constats clés :

- Le vélo est une solution viable pour les trajets professionnels et pour certains salariés : l'acquisition de vélos électriques et cargos pour un chantier d'insertion a facilité certains déplacements professionnels et personnels.
- Des freins importants subsistent : distances trop longues pour certains trajets domicile-travail, sentiment d'insécurité sur la route, manque d'infrastructures adaptées en zone d'activité.
- Un besoin de structuration des actions : nécessité d'une coordination dédiée à la mobilité pour assurer le suivi des solutions mises en place et le déploiement sur le long terme d'un plan d'action cohérent.
- Un enjeu de formation et d'appropriation : des séances de formation à la cyclomobilité ont permis aux bénéficiaires d'acquérir plus d'autonomie dans leurs déplacements et de faire tomber la plupart des freins liés à la sécurité et aux pratiques.

- Un réel changement de culture des mobilités : l'usage du vélo en milieu professionnel a eu un impact important sur la manière dont le vélo était considéré par les salariés. Malgré quelques doutes ou réticences en début d'expérimentation, le vélo est devenu un mode de déplacement fiable et sérieux et plus seulement un accessoire de loisir.

L'expérimentation MAES démontre que des solutions de mobilité adaptées aux territoires ruraux sont possibles et bénéfiques, à la fois pour leurs usagers - notamment en situation de précarité - pour l'environnement et le dynamisme socio-économique.

Pour garantir leur succès et leur déploiement à plus grande échelle, il est essentiel de se concentrer sur les points suivants :

- Faciliter l'accès à ces services en prenant en compte les capacités (financières, numériques, physiques, etc.) de chacun.
- Assurer un accompagnement au changement renforcé (formation, suivi, accès au matériel) sur le long terme pour les publics cible en situation de précarité.
- Les collectivités et l'État doivent s'impliquer et assurer la pérennité des services sur le long terme, notamment d'un point de vue financier.
- Les collectivités doivent s'impliquer pour coordonner les acteurs déjà actifs sur les questions de mobilité, assurer la mise à niveau de l'infrastructure et renforcer la complémentarité des solutions.

Aujourd'hui, de nouveaux dispositifs, notamment concernant la mobilité cyclable, vont prendre le relais du projet MAES sur le territoire du Pays de Redon. En particulier, le programme VéloEgaulx, basé sur les certificats d'économie d'énergie et donc un financement limité dans le temps. Un sursis de 2 ans pour monter en échelle et valider, sur le grand nombre, les principes démontrés lors de l'expérimentation. Cependant, sur le long terme, les collectivités ont un rôle clé à jouer en soutenant ces initiatives et en intégrant ces solutions dans leurs politiques de mobilité afin d'en assurer le financement et la pérennité.

En s'appuyant sur les enseignements de MAES, il est possible d'inventer un **modèle de mobilité inclusif, solidaire, écologique et résilient**, capable de répondre aux défis des territoires ruraux tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitants.

PROJET

Mobilités Alternatives Écologiques & Solidaires

Contributeurs

Solenne Chevrier - La Fédé

Yves-Marie Davenel - Énergies citoyennes en Pays de Vilaine

Florent Piponnier - La Sonnette

Partenaires



Date de parution : janvier 2025